

CULTURE

Saison Culturelle

PAYS LALBENQUE-LIMOGNE
Janvier à mai 2022

THÉÂTRE MUSICAL

Vendredi 28 janvier - 20h30 - LIMOGNE
LE DESTIN MOYEN
D'UN MEC FABULEUX
Laurent Maillot

OPÉRA

Vendredi 18 février - 20h30 - LIMOGNE
LE DIRECTEUR DE THÉÂTRE
Opéra de W.A. Mozart
Cie Chants de Garonne

SÉANCE RÉSERVÉE AUX SCOLAIRES

Vendredi 18 février - Après-midi - LIMOGNE

THÉÂTRE CLOWNESQUE

Dimanche 6 mars - 16h - CÉNEVIÈRES
CECI EST UN MOUTON
Cie Toupie Pôle

MUSIQUE JAZZ

Vendredi 15 avril - 20h30 - LIMOGNE
QUARTET STIX AND STRINGS
SÉANCE RÉSERVÉE AUX SCOLAIRES
Vendredi 15 avril - après-midi - LIMOGNE

MUSIQUE DE CHAMBRE

Vendredi 20 mai - 20h30 - AUJOLS
QUATUOR VERMEEREN
SÉANCE RÉSERVÉE AUX SCOLAIRES
Vendredi 20 mai - après-midi - AUJOLS

Pour tous renseignements :
Bureaux de l'Office de tourisme Cahors-Vallée du Lot :
Bureau de Lalbenque : 05.65.31.50.08
Bureau de Limogne : 05.65.24.34.28

Message du Parc NATUREL régional des Causses du Quercy
Objectif : récolter 15 000 coquilles afin de bâtir l'œuvre d'art-refuge de Sara de Gouy sur le GR65.

Dans le cadre de l'aventure artistique Fenêtres sur le paysage, imaginée par Derrière Le Hublot et l'Agence des chemins de Compostelle avec de nombreux partenaires sur le GR 65 dont la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Après Super-Cayrou, réalisé par le collectif d'architectes Encore Heureux à Gréalou, l'artiste architecte et designer va bâtir ce nouvel abri à Limogne.

Le matériau choisi ? La coquille Saint-Jacques, symbole du pèlerin de Compostelle et de l'histoire géologique du causse.

Pour recueillir les coquilles nécessaires, l'artiste a besoin de toutes les bonnes volontés. Les habitants sont invités à participer à la naissance de cette œuvre d'art en récoltant des coquilles (partie plate en priorité), en les nettoyant et en les déposant au bureau du Parc (Labastide-Murat) ou à la mairie de Limogne-en-Quercy.

Les coquilles peuvent être demandées aux restaurateurs ou aux poissonniers, la période des fêtes étant particulièrement propice. Ils seront d'ailleurs ravis de se débarrasser de ce déchet !



Le protocole de nettoyage des coquilles est consultable sur le site du Parc : parc-causses-du-quercy.fr

LA FAMILLE BORJON À L'HONNEUR

La cérémonie du 11 novembre a été l'occasion d'honorer plus particulièrement Monsieur Pierre Borjon qui a reçu, le diplôme d'honneur et l'insigne de porte-drapeau, mission qu'il assure depuis cinq ans.



Le diplôme d'honneur de porte-drapeau, qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral, est attribué à toute personne ayant exercé cette fonction bénévolement pendant au moins 3 années.

Un porte-drapeau doit justifier de toutes les conditions d'honorabilité

et de tenue qui sied à un porteur de drapeau et peut solliciter un diplôme quatre fois, après 3, 10, 20 et 30 ans de service.

Adrien, nouvel engagé dans l'armée de Terre

Lundi 6 décembre, lors d'une cérémonie organisée à la mairie en présence des autorités militaires, **Adrien Borjon**, a signé son contrat d'engagement comme Engagé Volontaire de l'Armée de Terre (EVAT) auprès du 4^{ème} régiment de chasseurs situé à Gap pour 5 ans.

Bien qu'âgé de seulement 18 ans, Adrien s'est toujours intéressé à la vie de la commune en participant activement comme lecteur lors des cérémonies commémoratives ou en effectuant pendant les étés 2020 et 2021 les remplacements de l'agent technique communal durant ses congés. Nul doute qu'Adrien saura honorer ce nouvel engagement comme tout ce qu'il a fait jusqu'à maintenant.

Pour vous renseigner sur les métiers de l'armée de terre, contacter le centre de recrutement (CIRFA) de CAHORS au 05.65.20.36.60 ou aller sur www.sengager.fr.





BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

Inf' Aujols

N°29 - JANVIER 2022

www.aujols.fr



Cette année encore, Covid oblige, la cérémonie des vœux du conseil municipal, moment privilégié qui permet habituellement aux élus de faire le bilan de l'année et aux Aujolais de se rencontrer et d'échanger, n'aura pas lieu.

Confinement, couvre-feu, passe sanitaire, schéma vaccinal, que de mots méconnus jusqu'alors qui ont envahi notre quotidien durant toute l'année écoulée et ont rendu la vie compliquée pour tous que ce soit à l'école, au travail ou pour les loisirs !

Crise sanitaire, mise en place du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ou vrai désir de s'éloigner de la ville, Aujols n'a pas échappé à la tendance et les transactions immobilières ont été particulièrement nombreuses en 2021. La municipalité souhaite donc la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui ont choisi notre commune comme lieu de vie en formulant l'espoir que des jours meilleurs, à l'occasion du marché d'été par exemple, permettront d'organiser un moment de convivialité et de rencontre pour tout le village.

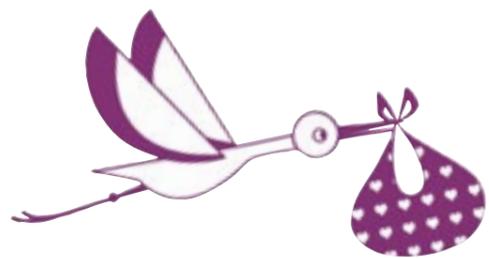
Vous trouverez, résumés dans ce bulletin, le bilan des quelques réalisations de 2021 ainsi que diverses informations d'actualité.

En ce début janvier, oublions un instant le Covid et l'actualité morose et sourions à ces 365 jours à venir pour qu'ils nous apportent joie, bonheur, réussite.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à tous, Aujolaises et Aujolais, une belle et heureuse année 2022.

Geneviève DEJEAN

DÉMOGRAPHIE 2021



NAISSANCES

Alya IMBERT
le 29 janvier

Lidia GALINSKI
le 11 août

Manoé SALISSARD POUMEAU
le 06 novembre



MARIAGES

Sandrine MESSEGUER et Cyrille WEINMANN
le 03 avril

Julie BELLAYE et Philippe FOURES
le 24 juillet



DÉCÈS

Madeleine ZAMBON
veuve LAGARDE
le 28 avril

Jean-Claude CARON
le 05 juin

Huguette SOULHAT
le 30 juin

Jean-Noël BEYLIE
le 04 novembre

Yvette MARMIESSE
veuve ALAZARD
le 30 novembre

La population totale légale d'Aujols au 1er janvier 2022, validée par l'INSEE, est de 380 habitants.

MASSACRE D'UNE HAIE

Le propriétaire du terrain situé derrière l'abri-bus a, pour une raison connue de lui seul, décidé de faire abattre la magnifique haie d'arbres qui bordait son terrain le long de la place du village. Il était certes dans son droit, mais cette haie ne gênait absolument personne et ne présentait aucune menace. Bien au contraire, les grands arbres qui ombrageaient la place étaient fort appréciés en période d'été.

Cette haie a été proprement massacrée et ont été abattus des arbres qui avaient mis plusieurs dizaines d'années à pousser puisque le tronc des plus gros mesurait approximativement 40 cm de diamètre.



L'entreprise qui a fait le travail a d'abord stationné une nacelle sur la route sans demander d'autorisation municipale (ce qui aurait pu permettre d'anticiper ce gâchis) et n'a ensuite rien fait proprement puisqu'elle a laissé sur place des « trognons » d'arbres ainsi qu'une bonne partie de tout ce qui a été coupé, en tas, défigurant ainsi le lieu.

A notre époque de réchauffement climatique où il est important de maintenir des haies et de conserver des arbres on peut se demander si le propriétaire a bien réalisé le dommage qu'il a causé à la nature.

Tant pis pour les randonneurs, les pique-niqueurs et les commerçants du marché d'été qui devront se priver de l'ombre de ces beaux arbres dont l'abattage a choqué nombre d'Aujolais.



LA COMMUNE A INVESTI POUR VOUS EN 2021...

LA VOIRIE

La voirie est un élément important dans la gestion d'une commune car elle représente une part non négligeable des dépenses budgétaires. La longueur totale de la voirie appartenant à la commune est de 25,209 kms se décomposant en 10,905 kms entretenus par la commune et 14,304 kms de voirie d'intérêt communautaire dont l'entretien est assuré par la communauté de communes.

Voirie communautaire :

Durant l'année 2021, la Communauté de Communes a embauché un « technicien voirie » afin d'améliorer la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et, accessoirement, d'aider les communes dans la gestion de leur propre voirie.

Un état des lieux a été réalisé dans toutes les communes par le technicien, accompagné d'un élu référent, avec pour but de redéfinir les modalités de gestion de la voirie à partir de critères plus équitables pour chacun. Toutes les voies ont ainsi été classées en fonction de leur état, le classement allant de P1 (très mauvais état) à P4 (bon état) et à partir de 2022 un programme de travaux pluriannuel sera mis en œuvre qui priorisera en premier les travaux à caractère d'urgence sur les voiries classées en P1, toutes communes confondues et en second les voiries classées en P2. Un diagnostic sera ensuite fait chaque année pour valider les travaux à réaliser selon les priorités. Deux voies d'Aujols ne correspondant plus aux critères validés le 25 novembre 2021 par le conseil communautaire ont été réintégrées dans la voirie communale : le chemin de Grélard car il n'est pas revêtu (chemin blanc) et le chemin des Pierres dont la largeur est inférieure à 2,80 m, largeur minimum validée pour qu'une voie puisse être d'intérêt communautaire.

Voirie communale :

Travaux financés par la commune pour l'entretien de la voirie :

• Réfection complète du chemin de Grélard	9 072,00 € TTC
• Réfection Chemin du Moulin de Payrot (partie Aujols sur 850 m)	2 386.80 € TTC
• Réfection de la rue du Coude	3 529,44 € TTC
• Réfection mur de soutènement de la route rue Cournille	4 200.00 € TTC
• Bouchage de trous avec enrobé et balayage de routes	686.40 € TTC
• Panneaux de signalisation divers (dont remplacement panneaux volés)	461.16 € TTC

Total du budget 2021 consacré à la voirie 20 335.80 € TTC



ENFOUISSEMENT RESEAUX & ECLAIRAGE PUBLIC

Rue des Roucailloux

Les travaux d'enfouissement qui sont complètement terminés ont permis à la fois de sécuriser la ligne électrique qui était la plus ancienne du village et d'améliorer l'esthétique de la rue en supprimant tous les poteaux. Le réseau Télécom a été enfoui en même temps.

Six luminaires d'éclairage public peu énergivores ont remplacé les anciennes lampes posées sur les poteaux EDF améliorant ainsi la visibilité dans cette rue située près de l'école.

Le coût de cette opération pour la commune s'élève à :

• Sécurisation électrique (prise en charge intégralement par Territoire d'Energie Lot)	
• Enfouissement réseau EDF + Orange	7 791.74 €
• Eclairage public	7 217.13 €
Total	15 008.87 €

Amélioration de l'éclairage public

Des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public ont été réalisés :

- Remise aux normes de l'installation en séparant le réseau de distribution d'électricité et le réseau éclairage public
- Remise aux normes des coffrets de commandes
- Pose d'horloges astronomiques radio-pilotées
- Remplacement de 7 luminaires énergivores par des LED (route de Cremps et route du Camp del Lebat)

Coût pour la commune 3 544.09 € (soit 30 % du montant des travaux, le reste étant pris en charge par Territoire d'Energie Lot)

DEFENSE INCENDIE

La commune avait accumulé un gros retard puisque jusqu'en 2020 la commune ne possédait pour sa défense incendie qu'une seule borne et le lac.

Une première tranche d'équipements a été réalisée et toutes les installations sont maintenant achevées.

La dépense finale s'élève à :

- pose de la borne incendie au Camp de Theulet par Véolia 3 694,20 €

- pose de deux bâches à eau par la société SAUR 22 364,00 €

TOTAL DEPENSE HT 26 058.20 €
TVA 20% 5 211.64 €

TOTAL DEPENSE TTC 31 269.84 €

A déduire subventions accordées :

- DETR (Etat) 7 817.00 €
- + FAST (Département) 2 236.00 € 10 053.00 €

RESTE À CHARGE POUR LA COMMUNE 21 216.84 €

Le montant de la TVA sera récupéré en N + 2



Borne à incendie - Camp du Theulet



Bâche à eau - Route de Poux Nève



Bâche à eau - Chemin des Pierre

La municipalité remercie très chaleureusement Monsieur Claude GANIL qui a accepté de mettre gracieusement à la disposition de la commune un espace d'environ 200 m² sur deux terrains lui appartenant pour l'installation des bâches à eau. Une convention finalisant cet accord sera signée très prochainement.

AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Bâtiments communaux & divers :

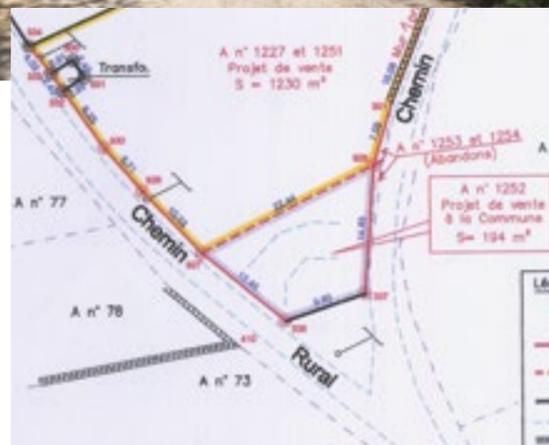
- Mairie : 3 741,78 € TTC
pose de stores et films anti-chaaleur
- Ecole : 5 744,40 € TTC
démoussage toiture, réparation fuite toit, dépannage chauffage, dépannage chauffe-eau
- Logements presbytère : 4 152,00 € TTC
nouvelle installation chauffage et changement chauffe-eau
- Logement école : 792,00 € TTC
changement chauffe-eau
- Achat terrain Prat del Gras 1 164,00 € TTC
(194 m²) pour aménagement de carrefour
- Equipements divers 1 543,57 € TTC
(ordinateur portable mairie, bibliothèque école, plan du village)

Total autres dépenses d'investissement 17 137,75 € TTC

Soit au global près de 78 000 € investis au service des Aujolais



Carrefour au Prat del Gras



PROJETS POUR 2022

L'agrandissement de la mairie et l'aménagement de ses abords

En raison de la situation sanitaire et des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises, ce projet a pris un peu de retard par rapport au calendrier prévu.

Pour cette opération, la commune a contracté avec les services du SDAIL (Service Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) qui va apporter une assistance technique pour lancer le marché et aider à mener à bien le projet.

L'architecte a été retenue : il s'agit de Madame Karine MOUYSSAC-ESNAULT qui a déjà réalisé l'agrandissement du cimetière. Le projet de bâtiment a déjà fait l'objet d'une esquisse qui a été présentée à l'Architecte des Bâtiments de France, puisque situé en zone patrimoniale, et le permis de construire devrait être déposé courant janvier 2022.

Le chiffrage des travaux devrait également être fait en janvier ce qui permettra de lancer le marché auprès des entreprises. Cette procédure est désormais obligatoirement dématérialisée.

Tous les éléments concernant ce projet (plans, marché, éléments financiers) seront communiqués dans un prochain bulletin.

Aménagement de la place devant l'ancienne mairie et l'école

Il est nécessaire de revoir l'aménagement de cette place pour diverses raisons :

- Revêtement en mauvais état
- Pas d'accès handicapé pour l'école
- Mauvais écoulement des eaux de pluie qui ruissellent en partie dans la cour de l'école
- Pas de place de stationnement définie pour le bus scolaire
- Un arbre mort est à arracher et il est nécessaire de réorganiser les massifs dont les lavandes mortes ont été enlevées
- Sécurisation à faire au niveau du passage piéton qui débouche directement sur la départementale

Deux devis approximatifs ont déjà été établis qui demandent à être affinés car tous les paramètres n'ont pas été pris en compte. Nous espérons que le budget 2022 permettra de réaliser cet aménagement dans le courant de l'année.



URBANISME

Service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Un grand changement est devenu effectif au 1er janvier 2022 avec le désengagement des services de l'état en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, désengagement que les élus n'ont pas manqué de déplorer à maintes reprises lors des séances de conseil municipal.

Ce service, assuré gratuitement par la DDT jusqu'à maintenant, va désormais être assuré par la Communauté de Communes qui, dans un objectif de mutualisation de moyens et de compétences, s'est rapprochée de la Communauté de Communes du Quercy Blanc dans le but de coordonner 2 services communs instructeurs.

Ce changement ne sera pas sans incidence sur le budget de nos communes qui vont devoir financer ce service pour lequel il a été nécessaire de recruter deux techniciens urbanisme, de louer et d'aménager des locaux et de s'équiper en matériel informatique et logiciels.

L'adhésion au service ADS de la Communauté de Communes, validée par le conseil municipal le 14 décembre, a été entérinée

par une convention qui fixe les modalités financières à la charge des communes. Le coût de l'adhésion comprendra une part fixe et une part variable en fonction de la population.

Outre le coût de l'adhésion, les communes seront facturées à l'acte, selon un tarif allant de 90 € à 270 € selon le type d'acte à traiter. Ainsi, par exemple, chaque permis de construire déposé en mairie coûtera 220 € à la commune.

Service SVE (Saisine par Voie Electronique)

La dématérialisation continue à bouleverser toutes nos habitudes et depuis le 1er janvier 2022 toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme numérique.

Toutefois les usagers auront toujours la possibilité de déposer des dossiers au format papier et dans tous les cas la mairie reste le guichet unique pour le dépôt des certificats d'urbanisme, permis d'aménager, permis de construire ou déclarations préalables.

Demandes d'urbanisme déposées en 2021

Jamais jusqu'à ce jour, la mairie n'avait reçu autant de demandes d'urbanisme en une année, à savoir :

- 14 demandes de certificats d'urbanisme opérationnels (CUB)
- 8 demandes de permis de construire
- 9 déclarations préalables pour travaux (garage, toiture, menuiseries, piscine....)
- 2 permis d'aménager

En outre, 6 maisons existantes ont fait l'objet d'un changement de propriétaire dont deux résidences secondaires qui sont devenues des résidences principales.

L'avancée du PLUi

Depuis avril 2021, les élus élaborent le zonage, c'est-à-dire le classement des parcelles en zones urbaines (bourgs et hameau existants), agricoles, naturelles, et constructibles. Ce travail doit respecter un certain cadre réglementaire et beaucoup de paramètres doivent être croisés (enjeux agricoles, environnementaux, paysagers, proximité des réseaux, etc.).

Le PLUi devrait être finalisé courant 2023.

Durant toutes les phases des travaux du PLUi, un registre de concertation papier est disponible en mairie et au siège de la Communauté de Communes. Vous pouvez y inscrire vos remarques, demandes, suggestions etc...Les réflexions pertinentes seront prises en compte le moment venu.

Des réunions publiques seront organisées à chaque phase clé du document.



ÉLECTIONS 2022

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

- 1^{er} tour : 10 avril 2022
- 2^{ème} tour : 24 avril 2022

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

- 1^{er} tour : 12 juin 2022
- 2^{ème} tour : 19 juin 2022

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales pouvant se faire désormais tout au long de l'année, les personnes nouvellement arrivées ou les personnes non inscrites peuvent faire leur demande :

- Soit en se présentant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

- Soit s'inscrire directement via internet sur le site « Service Public »
- Ce site permet également à chaque citoyen de vérifier son inscription sur la liste électorale de sa commune.

Le 04 mars 2022 sera la date limite des inscriptions sur les listes électorales pour voter à l'élection présidentielle.

SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale)

De nombreux foyers de notre commune abritent chats et/ou chiens.

La mairie en votre nom est adhérente au SIFA et la référente auprès de ce service est madame Mireille PFENDT.

Chaque année, la commune verse une participation à cet organisme en fonction du nombre d'habitants (3.10 € par habitant) et la participation au budget communal a été de 1 137,70 € pour 2021. Cette participation aide le refuge à assumer l'entretien et les soins de tous les animaux recueillis.

Lors de la dernière assemblée générale, les responsables du refuge de Cahors ont insisté sur le nombre croissant de chiens abandonnés et à accueillir.

Aidez le refuge à prendre soin des chiens en donnant des couvertures

L'hiver est une période difficile pour les chiens placés en refuge et le SIFA lance un appel aux dons de couvertures(ou duvets, couettes) pour protéger les chiens dans leurs boxes. Si vous en possédez dont vous n'avez pas l'utilité, vous pouvez en faire don en contactant notre référente municipale Madame Mireille PFENDT au 05.65.31.67.43 qui transmettra.



ÉCOLE

Projet pédagogique : Un élevage pas comme les autres !

Chaque année, un élevage est réalisé dans la classe de CP-CE1 de notre village. Après les papillons, les escargots, les phasmes et les poissons d'eaux chaudes est venu le tour d'un élevage différent : attendrissants, attachants, coquins et utiles : les poussins.



Après un appel aux œufs fécondés auprès des familles, les enfants ont placé les œufs dans une couveuse et ont observé leur développement grâce aux mirages des œufs. Ils n'avaient qu'une hâte voir ces petits poussins naître. Après un décompte jour par jour, le vingt-et-unième jour est enfin arrivé. Les enfants ont assisté à l'éclosion des œufs, un moment magique et inoubliable et c'est ainsi que leurs quatre petits poussins, qu'ils ont soigneusement nommés : Etoile, Soleil, Caramel et Grisou, sont nés.

Les enfants ont très vite été responsabilisés : les soigner (les nourrir mais aussi mettre une litière propre) sans oublier les câliner en douceur et les observer.

Ils ont parcouru ensuite plusieurs familles les week-ends, vacances

et mercredis. Le projet a été partagé autant à l'école que dans les familles. Tous petits et grands se sont attachés à ces quatre petits poussins très différents.

Bien évidemment un énorme travail autour de la poule et des poussins a été fait : réseau de lectures jeunesse sur ce thème, dessin, apprentissage du lexique spécifique, poésie, documents (développement du poussin dans sa coquille, la vie du poussin et les différentes parties du corps) et observation pendant la classe dès que les enfants en avaient l'occasion.

Ces petits poussins ayant grandi, ils ont rejoint un poulailler début décembre mais les enfants les reverront de temps en temps pour continuer de voir leur évolution.



ORDURES MÉNAGÈRES

En 2022 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) remplacera la Redevance des Ordures Ménagères (REOM) Les changements induits par cette modification de tarification sont à retrouver sur le flyer joint au présent bulletin.

Pour nous débarrasser de nos déchets, nous disposons de plusieurs types d'équipements : les bacs verts et marron, les récup'erre et la déchetterie. Cela suppose qu'un tri préalable soit effectué par chacun d'entre nous à la maison, en fonction de la nature des déchets. L'objectif final de ce système est de pouvoir en recycler un maximum.

Une large majorité de gens respecte convenablement les règles de tri, néanmoins, dans certains bacs de collecte des déchets recyclables (poubelles vertes) des erreurs sont encore constatées. Il s'agit des déchets jetés à tort dans ces bacs, qui dégradent la sécurité ou les conditions de travail des agents de tri et de collecte. Ayons une pensée pour eux qui ont à manipuler chaque jour des objets dangereux ou sales tels que vêtements, seringues, verre, couches culottes, produits chimiques, litières d'animaux, restes de repas, viscères... Cette liste, malheureusement non exhaustive, énumère ce qui se trouve encore trop souvent sur les tapis de tri.

Pour jeter moins de déchets, pensez au compostage

Tous ceux qui ont un jardin sont encouragés à composter sur place les déchets de cuisine et les petits déchets de jardin. Ils peuvent aussi acquérir un composteur auprès du SYDED, contre une participation de 20 euros.

Le compostage est une technique simple qui peut vous permettre de réduire jusqu'à 30% le volume de déchets jetés dans votre poubelle tout en générant un excellent amendement organique pour vos plantes ou votre potager. Alors, si vous avez un jardin, n'hésitez-plus, faites votre compost !

Vous trouverez sur Le site du SYDED : <https://www.syded-lot.fr/dechets/moins-jeter/je-reserve-un-composteur> toutes les informations utiles pour faire l'acquisition d'un kit composteur à 20 €